



République Française  
DEPARTEMENT : VOSGES  
CANTON : GERARDMER  
COMMUNE : GÉRARDMER

## Arrêté

N° \_\_\_\_ / \_\_\_\_

### TARIFS MUNICIPAUX 2026 – LOCATION DE BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire de la Ville de GERARDMER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2021 accordant une délégation pour la fixation des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté du Maire fixant les tarifs municipaux de location de bâtiments communaux du 14 juin 2024,

#### ARRETE

**Article 1.** : Les tarifs Gérômois s'appliquent aux personnes qui s'acquittent sur Gérardmer d'une taxe d'habitation (résidence principale ou secondaire) ou d'une taxe professionnelle et titulaires de la carte « Service Plus ». En l'absence de carte « Service Plus » le tarif normal/Non Gérômois sera appliqué.

**Article 2.** : Les tarifs normaux s'appliquent aux personnes non visées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3.** : Les tarifs municipaux de location de bâtiments communaux sont fixés à compter du 1<sup>er</sup> janvier comme ci-après :

LOCAUX DIVERS	
Garage, par mois	55,00 €
Salle de réunion, par demi-journée	87,00 €
Mille Club, pour l'organisation de manifestations ou réunions à caractère commercial (la demi-journée)	155,00 €
Chalet des Hautes-Vannes (forfait de 24 heures)	75,00 €
Salle de réunion, pour des organismes de formation des demandeurs d'emploi (par utilisation)	14,50 €

## SALLES D'EXPOSITIONS DE L'ESPACE TILLEUL :

### TARIFS ETE (du 01/06 au 30/09)

#### Location à caractère non commercial :

<b>Gérômois</b>	
Semaine (7 jours), week-end ou journée	Gratuit
<b>Normal :</b>	
Semaine (7 jours)	645,00 €
Week-end	285,00 €
Journée	205,00 €

#### Location à caractère commercial :

<b>Gérômois :</b>	
Semaine (7 jours)	645,00 €
Week-end	285,00 €
Journée	205,00 €
<b>Normal :</b>	
Semaine (7 jours)	1 110,00 €
Week-end	470,00 €
Journée	320,00 €

### TARIFS HIVER (du 01/10 au 31/05)

#### Location à caractère non commercial :

<b>Gérômois</b>	
Semaine (7 jours), week-end ou journée	Gratuit
<b>Normal :</b>	
Semaine (7 jours)	950,00 €
Week-end	425,00 €
Journée	275,00 €

#### Location à caractère commercial :

<b>Gérômois :</b>	
Semaine (7 jours)	935,00 €
Week-end	420,00 €
Journée	270,00 €
<b>Normal :</b>	
Semaine (7 jours)	1 720,00 €
Week-end	745,00 €
Journée	490,00 €

Application de 50% de réduction sur la tarification de la 2<sup>ème</sup> salle lorsqu'une demande est formulée pour les deux salles d'exposition ;

Les communes ayant signé la convention culturelle ne font pas l'objet de conditions de tarification particulières pour les associations se situant sur leur territoire.



# Arrêté

N° \_\_\_\_ / \_\_\_\_

## SALLE JEANNE D'ARC

*Ces tarifs comprennent deux soirées maximums de répétition, de montage ou de démontage*

Utilisation par les associations et écoles géromoises	Gratuit
Utilisation par les associations non géromoises :	
Tarif hiver (du 01/10 au 31/05)	780,00 €
Tarif été (du 01/06 au 30/09)	475,00 €
Mise à disposition supplémentaire	Convention

**Article 4** : La Direction Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GÉRARDMER le 2 décembre 2025

Le Maire,  
**Stessy SPEISSMANN MOZAS**

Stessy SPEISSMANN

Stessy SPEISSMANN MOZAS  
2025.12.10 11:25:36 +0100  
Ref:9981246-15050756-1-D  
Signature numérique  
Monsieur le Maire